Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 15 Châabane 1447
3 Février 2026

N° 14

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **246**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **246**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **252**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **261**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **261**
Avis aux créanciers **266**
Convocations
Sociétés anonymes **268**
Sociétés à responsabilité limitée **269**
Actes Administratifs
Avis au public **270**
Divers
Avis au public **270**
Rectificatifs **271**
Liste des Titulaires de comptes inactifs
Assurances HAYETT **272**
Assurances COMAR **274**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Bulletin d'information à l'intention du public

Nom social de l'entreprise : Ardh elKhir

Type d'entreprise : Société communautaire locale

Montant du capital social de l'entreprise mère pour l'acceptation de l'inscription : 5000.00 d

Adresse du siège social : Bazina

Objet de l'activité de l'entreprise : Production, transformation et valorisation des produits agricoles

Durée de la période pour l'entreprise : 99 ans

Date de livraison du projet de contrat modèle : 07/01/2026

Nombre de parts qui seront enregistrées : 10

Valeur nominale des parts : 500.000 d

L'instruction bancaire (branche régionale de l'institution bancaire) : Banque Nationale Agricole (BNA) agence sejenene

Délai ouvert pour l'inscription : De 22/02/2026 à 22/03/2026

Exigences spécifiques telles que stipulées dans le contrat modèle : Oui

Accord sur les conditions régissant la distribution des dividendes et la répartition des profits : Oui

Accord sur les conditions régissant la distribution des dividendes et la répartition des profits : Oui

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire : A travers la plate forme

Lieu de l'assemblée générale extraordinaire

Nom complet et Prénom :

Zina Zaoui : Délégation Joumine; Gouvernorat Bizerte; Adresse : Thwemria Bazina

Ismail Themri : Délégation Joumine; Gouvernorat Bizerte; Adresse : Ezaouia Bazina.

2026R00275SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice légale

BTK LEASING

Société anonyme au capital de 25 000 000 dinars divisé en 2 500 000 actions de valeur nominale 10 dinars entièrement libérées

Identifiant unique : 0578857A

Siège Social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis

Tél : 71 241 400

Fax : 71 349 940

BTK LEASING est notée, BB(tun) à long terme avec perspective d'évolution stable et B (tun) à court terme par l'agence de notation FITCH RATINGS en date du 18 décembre 2025.

émission et admission de l'emprunt obligataire SUBORDONNE

« BTK leasing subordonné 2026-1 »

de 50.000.000 de dinars

émis par Appel Public à l'Epargne

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en deux catégories comme suit :

Catégories	Montant	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
Catégorie A	30 000 000	5 ans	9,00%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année
Catégorie B	20 000 000	5 ans	TMM + 1,75%	Annuel constant de la 1ère à la 5ème année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuel défini par la clause de subordination.

Décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 7 avril 2025

Délibération du Conseil d'Administration du 13 janvier 2026

L'emprunt obligataire subordonné «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1» a reçu la note provisoire B+ (EXP)(tun) par l'agence de notation Fitch Ratings en date du 20 janvier 2026

1. Renseignements de caractère général concernant l'émetteur :

1.1. Dénomination et siège social :

Dénomination sociale : BTK LEASING

Siège Social : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS

Tél. : 71 241 400

Fax : 71 349 940

Site web : www.btkleasing.tn

1.2. Forme juridique et législation particulière applicable :

Forme juridique : Société anonyme.

Législation particulière applicable : La loi n°2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers. Elle est également régie par les dispositions de la loi de finances n°2007-70 du 27 décembre 2007 relative à l'année 2008 qui a abrogé et modifié les anciennes dispositions relatives au leasing telles qu'instituées par la loi n°94-89 et 94-90 du 26 juillet 1994 relative au leasing.

1.3. Date de constitution et durée :

Date de constitution : 09 décembre 1996

Durée : 99 ans

1.4. Objet social : Selon l'article 3 des statuts, la société a pour objet principal :

- D'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, commercial, industriel, agricole, de pêche, de service ou autre ;

- La prise de participation ou d'intérêt dans toutes sociétés ou opérations quelconques par voie de fusion, apports, souscriptions, achats de titres et droits sociaux, constitution de sociétés nouvelles ;

- Elle peut également effectuer toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

1.5. Identifiant unique : 0578857A

1.6. Exercice social : Du 1er janvier au 31 décembre.

1.7. Nationalité : Tunisienne.

1.8. Régime fiscal : Règlementation fiscale en vigueur relative au leasing.

1.9. Capital social : Le capital social de BTK LEASING s'élève, actuellement, à 25 000 000 de dinars divisées en 2 500 000 actions de nominal 10 dinars, entièrement libérées.

1.10. Lieu où peuvent être consultés les documents de la société : Siège social de la société : 11, Rue Hédi Nouira - 1001 TUNIS.

1.11. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et Tunisie Clearing :

Monsieur Rabeh AMARI

Directeur Financier à BTK LEASING :

Tél. : 71 241 402 / Fax : 71 349 940

2. Renseignements relatifs à l'émission :

2.1. Décisions à l'origine de l'emprunt : L'Assemblée Générale Ordinaire de la société BTK Leasing réunie le **07/04/2025** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 80 Millions de Dinars à compter de la date de l'AGO et ce, jusqu'au 31/12/2026.

L'Assemblée Générale Ordinaire a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les montants successifs, les modalités et les conditions pour chaque émission d'emprunt obligataire et d'effectuer toutes les formalités nécessaires à leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la société réuni le 13/01/2026 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné «BTK Leasing Subordonné 2026-1» d'un montant de 50 millions de dinars par Appel Public à l'Epargne selon les conditions et modalités fixées comme suit :

Catégorie	Durée	Montant en Dinars	Taux d'intérêt	Amortissement annuel
A	5 ans	30 000 000	Fixe : 9,00%	Annuel constant par 1/5ème
B	5 ans	20 000 000	Variable : TMM + 1,75%	Annuel constant par 1/5ème

2.2. Montant de l'émission : L'emprunt obligataire subordonné **«BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1»** est d'un montant de **50 000 000 de dinars**, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif de l'emprunt subordonné «**BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1**» fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.3. Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions au présent emprunt subordonné seront ouvertes le **17/02/2026** et clôturées au plus tard le **17/03/2026**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant de l'émission (50 000 000 de dinars) est intégralement souscrit.

L'ouverture des souscriptions à cet emprunt subordonné reste, cependant, tributaire de la publication par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site de la notation définitive (cf. notation de l'emprunt subordonné).

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit 500 000 obligations subordonnées.

En cas de non placement intégral de l'émission au **17/03/2026**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BTK LEASING.

Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

2.4. Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **17/02/2026** auprès de BTK Conseil, intermédiaire en bourse sis au 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

2.5. But de l'émission : BTK LEASING, de par son statut d'établissement financier est appelée à mobiliser d'une manière récurrente les ressources nécessaires au financement de ses concours à l'économie.

A ce titre, la BTK Leasing a décidé d'émettre cet emprunt obligataire subordonné dans le cadre d'une stratégie visant à renforcer davantage ses fonds propres nets afin de soutenir son développement.

3. Caractéristiques des titres émis :

3.1. Nature, forme et délivrance des titres :

- Dénomination de l'emprunt subordonné : BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1

- Nature des titres : Titres de créance

- Forme des obligations : Nominative

- Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance).

- Législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance).

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit le Code des Sociétés Commerciales : Livre 4, Titre 1, Sous-titre 5, Chapitre 3 : Des obligations.

Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques N°91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

- Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations subordonnées détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (BTK Conseil - intermédiaire en bourse).

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

3.2. Prix de souscription, prix d'émission et modalités de paiement : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation subordonnée, payable intégralement à la souscription.

3.3. Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt subordonné portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture

des souscriptions, soit le **17/03/2026**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **17/03/2026**.

3.4. Date de règlement : Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

3.5. Taux d'intérêt : Les obligations subordonnées du présent emprunt obligataire subordonné seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :

Taux fixe : Taux annuel brut de 9,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :

Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+1,75%** brut l'an, calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de **175** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **mars** de l'année **N-1** au mois de **février** de l'année **N**.

Le souscripteur choisira, lors de la souscription, le type de taux à adopter.

3.6. Paiement : Les intérêts sont payés à terme échu le 17 mars de chaque année pour les deux catégories A et B.

Le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le 17/03/2027 pour les deux catégories A et B.

La dernière échéance est prévue pour le 17/03/2031 pour les deux catégories A et B.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3.7. Amortissement et remboursement : Toutes les obligations subordonnées émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation subordonnée, soit le un cinquième de la valeur nominale.

Cet amortissement commencera à la première année pour les deux catégories A et B, soit le **17/03/2027**.

L'emprunt subordonné sera amorti en totalité le 17/03/2031 pour les deux catégories A et B.

3.8. Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation.

- Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

Taux de rendement actuariel (Catégorie A : souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt subordonné est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Pour les obligations subordonnées de la Catégorie A, ce taux est de **9,00%** l'an.

- Marge actuarielle (Catégorie B : souscription à taux variable) : La marge actuarielle d'un emprunt subordonné à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de décembre 2025 (à titre indicatif), qui est égale à 7,61% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,36%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,75%** l'an pour la catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.10. Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- Durée totale : Les obligations subordonnées du présent emprunt sont émises pour une durée de 5 ans pour les deux catégories A et B.

- Durée de vie moyenne : La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3 années pour les obligations subordonnées des deux catégories A et B du présent emprunt obligataire subordonné.

- Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation subordonnée correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations subordonnées de la catégorie A de cet emprunt est de 2,690 années.

3.11. Rang de la créance et maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de BTK LEASING, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur, proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence « BTK Leasing 2025 ».

Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales. Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.12. Garantie : Le présent emprunt obligataire subordonné n'est assorti d'aucune garantie.

3.13. Notation :

- Notation de la Société : En date du 18 décembre 2025, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note attribuée à la société BTK Leasing sur son échelle de notation nationale :

- Note nationale à long terme : BB (tun)

- Perspective de la note nationale à long terme : Stable

- Note nationale à court terme : B(tun)

Ci-après le lien de ladite notation : https://www.fitchratings.com/entity/arab-international-lease-85292276

BTK LEASING s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de vie de l'emprunt obligataire subordonné afin d'assurer aux obligataires subordonnés et aux cessionnaires des obligations subordonnées une information régulière sur sa situation financière.

Elle s'engage également à tenir une communication financière au moins une fois par an.

- Notation de l'emprunt : L'agence de notation Fitch Ratings a attribué en date du **20 janvier 2026** une notation provisoire à long terme **'B+(EXP)(tun)'** à l'emprunt obligataire subordonné «BTK LEASING SUBORDONNE 2026 - 1».

La notation définitive du présent emprunt sera publiée après l'obtention du Visa du Conseil du Marché Financier et avant la période de souscription sur le site internet de l'agence de notation Fitch Ratings : www.fitchratings.com

Il importe de signaler que les souscriptions à cet emprunt ne peuvent commencer à la date prévue qu'à la condition de publication de la notation définitive de l'emprunt par l'agence de notation Fitch Ratings sur son site. A cet égard, l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil, en sa qualité de chargé de l'opération, s'engage à informer le CMF dès la réalisation de cette publication.

Un avis dans ce sens sera publié sur le bulletin officiel du CMF.

3.14. Mode de placement : Le présent emprunt obligataire subordonné est émis **par appel public à l'épargne**. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur intéressé et seront reçues aux guichets de la **BTK Conseil, intermédiaire en Bourse** sis à l'Immeuble BTK, 10 bis, Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et des autres intermédiaires en bourse.

3.15. Organisation de la représentation des obligataires subordonnés : Les obligataires peuvent se réunir en Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'Assemblée Générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.16. Fiscalité des titres : Les intérêts des obligations subordonnées demeurent soumis aux dispositions du Code de l'impôt sur le Revenu des Personnes Physiques et de l'impôt sur les Sociétés, ses textes d'application et textes connexes ainsi qu'aux dispositions du code de la TVA, régissant la fiscalité de ces revenus.

4. Renseignements généraux :

4.1. Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires subordonnés : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur

le nombre d'obligations subordonnées détenues (autres que celles délivrées à la souscription) ainsi que la tenue du registre des obligataires subordonnés de l'emprunt obligataire subordonné «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par BTK Conseil - Intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt ainsi que la quantité d'obligations subordonnées y afférente.

4.2. Marché des titres : Les actions de BTK LEASING sont négociables sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Il existe un emprunt obligataire subordonné en cours, émis par BTK Leasing négociable sur le marché obligataire de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, il s'agit de «BTK LEASING SUBORDONNE 2025-1», émis par Appel Public à l'Epargne pour une durée de 5 ans et un taux d'intérêt annuel de 9,4% et TMM+2,25%.

Par ailleurs, il n'existe pas des titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné, BTK LEASING s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, BTK Conseil de demander l'admission de l'emprunt obligataire subordonné «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

4.3. Prise en charge par Tunisie Clearing : BTK LEASING s'engage, dès la clôture des souscriptions à l'emprunt obligataire subordonné «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1», à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations subordonnées souscrites.

4.4. Tribunal compétent en cas de litige : Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

4.5. Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées : Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce, en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

Nature du titre : L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que définie dans le paragraphe «Rang de créance»).

Qualité de crédit de l'émetteur : Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur. En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

Le marché secondaire : Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

4.6. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné : Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à l'entreprise un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à l'entreprise un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération relative à l'emprunt obligataire subordonné «BTK LEASING SUBORDONNE 2026-1» visée par le CMF, du document de référence «BTK LEASING 2025» et de son actualisation enregistrés auprès du CMF.

La note d'opération, le document de référence «BTK LEASING 2025» ainsi que son actualisation, sont mis à la disposition du public, sans frais,

auprès de BTK LEASING - 11, Rue Hédi Nouira - 1001 Tunis ; de la BTK Conseil intermédiaire en bourse – Immeuble BTK - 10 Bis Avenue Mohamed V - 1001 Tunis et sur le site Internet du CMF www.cmf.tn

2026R00269SANB2

AUTRES SOCIETES

Groupement de Développement Agricole d'Ennahaïchia

Identifiant fiscal : 1504038Y

Siège : Ennahaïchia - Ksar Mezouar Béja Béja nord

Suite au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 novembre 2024 au siège de la Délégation de Béja Nord, les différents points inscrits à l'ordre du jour ont été examinés et approuvés.

A cette occasion, les adhérents ont procédé à l'élection des membres du Conseil d'Administration, conformément au décret n°1899 du 23 août 1999, relatif à l'approbation du statut-type des groupements de développement dans le secteur agricole et de la pêche.

Les résultats des élections ont donné lieu à la composition d'un nouveau Conseil d'Administration formé de trois membres comme suit :

- Monsieur Ali Saïdi : Président du Groupement de Développement Agricole d'Ennahaïchia

- Monsieur Ali Aouissi : Trésorier

- Monsieur Kamel Majri : Membre

L'Assemblée a été clôturée après l'épuisement de l'ordre du jour.

2026400335SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Cession d'un fonds de commerce

Suite au contrat de donation enregistré à la recette des Finances d'Hammam-lif le 30/12/2019 n°M071130. MF : E/1656439. Dalanda Salten a donné à Adel el Takkeli l'ensemble du Fonds de commerce situé : rue Moufida Bourguiba Hammam-lif avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles doivent être déposées au siège du Fonds dans les 20 jours qui suivent l'annonce de cet avis.

Cette annonce a été publiée le 10/11/2020 aux journaux El Chourouk et le Quotidien.

2026R00252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte s.s.p daté du 16/01/2026, enregistré à la R.F Rue de Sahel le 26/01/2026 sous le N°26200124 quittance n°M005888 Mr Aymen Sattaf (cin 04818381) demeurant au N°39 Rue Cheikh Salah Melk a vendu à La Sté SATTAF DE QUINCAILLERIE (MF : 1957895/A/P/M/000) sis à Ouardia - Tunis, Représentée par Mr Noureddine SATTAF le fonds de commerce lui appartenant destiné à la vente des produits de quincailleries, sis au N°25 Rue 13 Août Ouardia.

Les éventuelles oppositions devront se faire entre les mains de l'acquéreuse dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 30/6/2026.

2026R00254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 9/01/2026 enregistré à la recette des finances de Fouchena en date du 23/01/2026, N° de quittance M009950 N° d'enregistrement 26200379, Mme Aida bent salem 8en Salah Wedreni a vendu à Khaled Ben Bachir Ferjani, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné Café 1er catégorie, dans le local sis 7 Rue Fathi Zlitni Immeuble Jaadi Fouchena Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'Acheteur à son adresse sis au 7 rue Gaza cité Izdihar Ben Arous dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 30/01/2026.

2026R00256FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé en date du 15/01/2026 enregistré à la recette des finances de Gafsa le 15/01/2026 sous le n°26200459 reçu n°MO03232, Mr Khaled Ben Rabeh Ben Ammar titulaire de la CIN n°06102973 du 3/02/2020 demeurant à la rue Houssin Bouzien Gafsa a vendu à Mr Mohamed Ben Ahmed Ben Elhoussin Ettlili titulaire de la CIN n°14703738 du 25/11/2025 demeurant à cité Essourour Gafsa la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité au local commercial sis à la rue Houssin Bouzien Gafsa immeuble de l'Union Régionale du travail de Gafsa.

Les oppositions sont présentées entre les mains de Maître Naffeti Lotfi avocat avenue Habib Bourguiba Gafsa dans un délai de 20 jours à partir de la date de publication de l'annonce au J.O.R.T on signale que cette annonce a été publiée au journal Echourouk le vendredi 23/01/2026.

2026R00260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon l'acte enregistré à la recette des finances rue Abouloubaba Mrabet Gabès sous le n°25211743 quittance N°M085522 du 29 décembre 2025 stipulant la vente sans conditions ni réserves du fonds de commerce exploité au sein de local sis au 45 rue Ibn Khaldoun Mtorrech Gabès appartenant à Azza Jawadi à la société HD para pharma.

Toute opposition sera adressée au local de l'acquéreur Sté HD para pharma situé à la Rue Mongi Bali Gabès.

Ceci pendant la durée de 20 jours à partir de la date de parution de l'annonce au JORT.

Un extrait de cette insertion est publié aux journaux quotidiens Echourouk et le Quotidien le 20/01/2026.

2026R00261FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé identifié par signature à la date du 01-12-2025 sous le numéro 18644 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 8-12-2025, sous le numéro d'enregistrement 25208707 quittance n° 105038, Monsieur Chokri Ben Abedel Hamid Bousalmi a vendu à monsieur Mohamed Yasine ben Khaled Ghzeil la totalité d'un fonds de commerce sis à souk Hmaeid sadkaoui Bizerte exploité à la vente des légumes et des fruits.

Les oppositions peuvent être formulées chez Le vendeur demeurant 06 Lépine du renard l'approche du parc Bizerte.

Cette annonce a été publiée dans les journaux AIchourouk et le Quotidien le 22/01/2026.

2026R00265FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 15/01/2026 enregistré à la recette des finances rue Ali Belhouene Kef en date du 21/01/2026, N° de quittance M005272 N° d'enregistrement 26200273, Mr Jamel Ben Salah ben Omar Fadhlaoui a vendu à Mr Seif Eddine Ben Faycail Trayiia La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné commerce de vente produits alimentaires, dans le local sis 58 rue Hedi Chaker Kef.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de l'avocat maître Seif Eddine Boughanmi à son bureau sis avenue Habib Bourguiba Kef dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 30/01/2026.

2026R00268FCCC2

Don d'un fonds de commerce

En vertu du contrat établi en bonne et du forme par Maître Ayman Arroum et Maître Omra Bouktaia, notaires témoins auprès du tribunal de première instance de Gabès, enregistré le 27/11/2025 au bureau des finances de Mareth sous le reçu n°M057406 en date du 27/11/2025, M. Tahar Lahmidi a fait don à son fils, M. Abdel Latif Lahmidi, de l'ensemble du fonds de commerce, consistant en la vente de pièces détachées et accessoires automobiles, situé à la rue du 27 octobre à Mareth, Gouvernorat de Gabès.

Cette vente a été annoncée dans les journaux Al-Shorouk et Quotidien le 26 décembre 2025.

2026R00281FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 9/01/2026 enregistré à la recette des finances Bengardane en date du 13/01/2026 sous le N°26200109 reçu N°MO4660 Ms Hmed Chouwat C.I.N n°03587324 demeurant à Rue Etwai Bengardane a vendu à Mr Jamel Selmi C.I.N 05703568 demeurant à Waresnia Bengardane la totalité du fonds de commerce destiné au Lavage et lubrification de voiture et vente d'huile, exploitée au local sis à la rue essika (Rue de l'Environnement) Bengardane avec ses éléments corporels et incorporels.

Le prix de vente est quatre mille huit cent dinars.

Les oppositions sont recevables à peine de nullité au plus tard 20 jours après la parution de cet avis au JORT auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal Achourouk le 20/01/2026.

2026R00283FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat établi par Maître Fethi Azzek, avocat à Tataouine, en date du 31 décembre 2025, enregistré à la recette des finances de Tataouine à 13/01/2026 sous le numéro de quittance M005807, il a été procédé à la cession des quotes-parts indivises appartenant à Madame Mariem Chelbi, Madame Jamila Warg, Madame Amal Warg, Monsieur Abdallah Warg et Monsieur El Hadi Warg, au profit de Monsieur Ahmed Warg.

Ladite cession porte sur le fonds de commerce constitué par un local destiné à la vente de rafraîchissements, dénommé «Rendez-vous des Sportifs», sis à l'avenue Habib Bourguiba à Tataouine, immatriculé sous le numéro d'identification fiscale x/828345-M.

Cette cession a été publiée au journal Achourouk en date du 29 janvier 2025 sous le numéro 0752/IP226.

2026R00286FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un contrat S.S.P enregistré à la Recette des finances de Hammem Echatte le 27/1/2026 (quittance n°MO04296 enregistrement n°26200196 Kamel Majdoub CIN n°04878352 a vendu la totalité du fonds de commerce sis au 10 rue de la Liberté Hammem Echatte à Saber Zagdoudi CIN n°14401829.

Les oppositions seront reçues entre les mains de maître Landari au 13 rue Ennour Chouchette Radés dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au JORT.

Le présent avis a été publié dans les journaux Echourouk et le Quotidien du 31/1/2026.

2026R00289FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 7/01/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba Midoun le 13/01/2026 (quittance N°M005576

enregistrement N°26200183), Mr Aymen Chlig titulaire de CIN n°05879476 délivrée le 28/11/2011, a cédé à Mr Aymen Bousetta Titulaire de la CIN n°08603065 délivrée le 29/3/2000 la totalité du fonds de commerce destiné comme buvette et pâtisserie exploité dans les locaux 7 et 8 de l'immeuble sis à la rue d'Environnement Midoun Djerba.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds sus-indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Essabah N°24483 le 23/01/2026.

2026R00290FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte de vente d'un fonds de commerce signé le 23/01/2026 et enregistré à la recette des finances de Mahdia le 26/01/2026 quittance N°M006434 Mr Sehbi Goul titulaire de la CIN 03982237, a vendu à Latifa Hammedi titulaire de la CIN 04100028 la totalité du fonds de commerce du local destiné «vente de viandes rouge et dérivés» avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à l'avenue Habib Bourguiba Hiboun Mahdia. Les oppositions se font entre les mains du vendeur dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk» et «le Quotidien» du 30/01/2026.

2026S00123FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 26/12/2025 enregistré à la recette des finances Sahline le 13/01/2026 enregistrement n°26200110 quittance n°M002599 Mokhtar Bouzayan demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Tbolba a vendu à la société COGEDI PLUS le fonds de commerce exploité pour vente les tenues de travail situé à l'Avenue Habib Bourguiba Sahline Monastir.

Les oppositions se font entre les mains du Maître Zied Haddar à son adresse : complexe Borj Kfasha Monastir 5000 dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié le 24/01/2026 au journal Chourouk.

2026S00125FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/01/2026 enregistré à Borj Louzir le 21/01/2026 Reçu N° M007344 enregistrement N°226200270, Madame Fatma Bent Mohsen Ben Khmais Elbasti carte d'identité 06418133 en tant que représentant du propriétaire du fonds de commerce vend et cède à Sirine Bent Lotfi Achour carte d'identité N°09347248 la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité comme activité commerciale PARAPHARMACIE DHIA dans local sis à Aryena 10 Rue Abed Rahmen Mami Borj Louzir.

Les oppositions peuvent être faites après vingt jours dés la publication de cette annonce au JORT au bureau de Maître Mouna Ben Anaya Avocat à Sousse Rue 3 Août Trocadéro.

Cette annonce est déjà publiée dans le journal Echourouk le 30/1/2026.

2026S00127FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suite à un acte de donation rédigé par le notaire Abdelhakim Ben Sik Ali le 9/01/2026 enregistré à Sousse le 22/01/2026 quittance n°M004033 Madame Hamida Hamila et Saddam Hussein Hamila et Hala Hamila ont donné à monsieur Mohamed Amine Hamila toutes leur parts dans le Fonds de commerce exploité vente poulet et œufs situé à la rue 20 mars 1956 Oued Kharroub Sousse identifiant unique 0232812T avec tous ses éléments corporels et incorporels. Toute opposition sera acceptée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T à l'adresse du fonds de commerce indiqué. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 28 janvier 2026.

2026S00129FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant Acte notarié en date du 27/11/2025 enregistré à la recette des finances de Tbolba Md Najet Bent Ali Ben Khlifa Bakkar titulaire de la carte d'identité nationale n°04060887 délivrée à Tunis le 02/11/2023 a fait une donation à son fils M Ala eddine ben Boubakker Salah ben Abdesslem Elbenzarti titulaire de la carte d'identité nationale n°06787969 délivrée à Tunis le 14/12/2016 le fonds de commerce du local destiné pour fabrication et la vente des produits métalliques sis au N1 Sidi Fathallah Tunis avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font entre les mains du donataire à l'adresse du fonds de commerce déjà indiquée dans un délai de 20 jours de la date de sa parution au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 31/01/2026.

2026S00130FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day à la date du 6/11/2025 identifié par signature dans la commune de Gafsa à la date du 7/11/2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M003796 ; Monsieur Jihed Farhat son numéro de C.I.N 09971490 demeurant à Ouad Aylou Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Jamel Abd Naceur Gafsa à Madame Mariem Nejmaoui son numéro de CIN 06215186 demeurant au quartier est Mdhila Gafsa. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours, toutes les oppositions doivent être faites à l'adresse de l'acheteur Madame Mariem Nejmaoui

demeurant au quartier est Mdhila Gafsa. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «Echourouk» du 20/11/2025.

2026S00131FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon le contrat de vente de fonds de commerce écrit par Maître Mohammed Béchir Day à la date du 20/10/2025 identifié par signature dans la délégation de Gafsa nord à la date du 20/10/2025 enregistré à la recette des finances de Gafsa selon quittance numéro M060517 ; Monsieur Hamza Younsi son numéro de C.I.N 09954018 demeurant à Mwala Gafsa a vendu le fonds de commerce avec tous ses éléments réels et moraux qui se trouve à la rue Palestine cité Nour Gafsa à Fashionista Company une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont le seul identifiant est 1838039/C son agent Monsieur Lotfi Ben Houssine Farhat son numéro de C.I.N 06234284 son siège social est situé à la route de l'Sultaniya km 8 Saàdi 3067 Sakiet Eddaier Sfax. Après la publication de cette vente au JORT et dans le délai de 20 jours; toutes les oppositions doivent être faite à l'adresse de l'acheteuse Fashionista Company une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont le seul identifiant est 1838039/C son siège social est situé à la route de l'Sultaniya km 8 Saàdi 3067 Sakiet Eddaier Sfax. Toute opposition faite après ce délai est inacceptable. La publication de ce contrat de vente est faite au journal «ASSABAH» du 11/12/2025.

2026S00132FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 20/11/2025 enregistré le 25/11/2025 sous le N°225204133 N° quittance n°M004641, Mr Hsan Jlassi, RNE T1199927, CIN N°07669263, demeurant à Sousse a vendu à La Société SISILIA FOOD, RNE n°1821652H, siège social au Boulevard Ennakhil n°05 Khezama Est Sousse, représentée par son gérant Mr Mohamed Dkhir, CIN 01284150, domicilié à la zone touristique Hammam Sousse, le fonds de commerce avec la totalité de ses éléments corporels et incorporels lui appartenant exploité actuellement dans le commerce de l'alimentation, générale, chocolaterie et drugstore, sis au 06 Boulevard Commandant Garnaoui Khezama Est Sousse.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de l'acheteur à son siège sis au 05 boulevard Ennakhil Khezama Sousse.

Cet avis a été publié au journal La Presse N°29.885 page 13 et Essahafa N°11401 page 19 du 20/01/2026.

2026S00133FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 22/01/2026 enregistré à la recette des finances Monastir le 23/01/2026 quittance n°M007674, n° d'enregistrement 26200519, STE MITA SELLER, MF : 1823371K, a vendu à Khaoula Bdioui, C.I.N : 06939068, domicilié au 710 rue Rrnada Cité Essalem Monastir, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels inscrit au registre national des entreprises sous le numéro : 1823371K, exploité au local sis au Borj Khefacha rue Skanès Monastir. Les oppositions doivent être faite dans un délai de 20 jours de la date d'annonce au journal officiel entre les mains de Maître Kallala Nidhal domicilié au complexe borj khefacha 4ème étage bloc 3 Monastir.

La présente vente a fait l'objet d'une insertion au journal Alchourouk du 29/01/2026.

2026S00135FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte SSP enregistré à la recette des finances Bolbaba Mrabet le 12/01/2026 sous numéro quittance M00291 Monsieur Issaoui Ben Sallami Ben Issaoui Rhouma Titulaire de la CIN N°05809202 a fait donation à sa sœur Madame Sihem Rhouma Titulaire de la CIN N°03366643 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels du café classe 1 sis à rue El Andaloss Gabès ville 6000 Gabès.

Toutes les oppositions relatives au fonds de commerce doivent être reçues entre les mains du donataire dans un délai de 20 jours à compter de la date de la parution de l'annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echourouk et le Quotidien" le 30/01/2026.

2026X00136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, en date du 15/01/2026, enregistré le 16/01/2026 à la recette des finances route de Tunis Sfax n° de quittance M008227, n° d'enregistrement 26200219, Rabii Masmoudi CIN n°11100024, a vendu à Slaheddine Masmoudi CIN n°01321015 un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité pour la vente des produits alimentaires en détail dans le local situé à immeuble Ben Salah route Teniour klm 0.5 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées dans un délai ne dépassant pas 20 jours à partir de la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne, entre les mains de l'acquéreur à l'adresse du local objet de l'acte.

Cette annonce est publiée aux journaux «Echourouk» le 29/01/2026.

2026X00137FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un contrat de vente, authentifié par signature le 16/01/2026 et enregistré à la Recette des Finances rue Habib Bourguiba Sfax le 27/01/2026 sous le reçu n°M010842,

numéro d'enregistrement 26200567 Basma Sghair et Saida Smiri ont vendu à Madame Trabelsi Sonia la totalité du fonds de commerce consistant en l'exploitation de la vente de viandes de volaille en détail, sis à la Route de l'Aéroport km 4.5. La réception des oppositions, conformément à l'article 193 du Code de commerce, aura lieu au siège du fonds de commerce mentionné ci-dessus, dans un délai maximum de vingt jours à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT). Cette annonce a été publiée au journal Asabeh le 29/01/2026 page 12.

2026X00146FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 14/01/2026 enregistré à la recette des finances Bir Kassaâ le 23/01/2026 Quittance N° M003783 enregistrement N°26200132, Mme Samia Bessrour épouse M. Mohamed Habib Chourou a vendu à Mme Bakhta Bent Kacem Ben Mohamed Ben Brahim veuve Feu Othman Othman la totalité du fonds de commerce exploité à tous commerce à l'exception de boissons alcoolisés et charbon et actuellement à la vente des gâteaux et glaces en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au magasin n°6 résidence Ghada - El Mourouj 5.

Les oppositions sont reçues entre les mains de maître Habib Ben Aissa, Avocat - 25 Avenue de Carthage 2ème étage - Tunis dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux "La Presse" et "Assahafa" du 29/01/2026.

2026400310FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Maître Fathi El Mouldi

Avocat à la cour de cassation

18, Rue d'Irak Lafayette - Tunis

Tél : 71 844 017

Fax : 71 844 027

Email : elmouldi.fathi@yahoo.com

Matricule fiscal : 186100/E/A/P /000

En vertu d'un ASSP en date du 12/12/2025 enregistré le 12/12/2025 sous le n°25211409 auprès de la R.F de la Goulette, la Sté Chaructaille représentée par sa gérante, a vendu à Mr Saber Ben Tijani Kamoun, la totalité du F.C de vente de produits alimentaires avec tous ses éléments (matériel et moral) sis au C-6, Avenue Cheikh Ennaifer, résidence El Ahlem, El Aouina.

La présente a été publiée sur les journaux "Echourouk et le Quotidien" du 29/1/2026.

Les oppositions seront reçues entre les mains de la venderesse sont recevables après les délais légaux suivants la publication au JORT.

2026400311FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat légalisé par signature à la municipalité d'Aïn Meriem le 26/01/2026 et enregistré à la recette des finances palais des finances, Bizerte le 26/01/2026 sous le numéro de reçu M006903 et le numéro d'enregistrement 26200317, Monsieur Fathi Ben Hassan Hedhli a vendu et cédé à Monsieur Walid Ben Hamid Marnissi l'intégralité du fonds de commerce destiné à la vente de divers produits alimentaires au détail, exploité dans le local sis au n°35, Avenue Aïn Meriem, Bizerte, objet de l'immatriculation au Registre National des Entreprises sous le numéro 1689520/A, avec l'ensemble de ses éléments corporels et incorporels.

L'adresse du local où est exploité le fonds de commerce a été désignée comme domicile pour la réception des oppositions, et ce pendant une durée de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk le 28/01/2026.

2026400312FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte de vente d'un Fonds de commerce, signé le 23 janvier 2026 et enregistré à la recette des finances cité administrative Ariana le 26 janvier 2026, Quittance numéro M009955, enregistrement numéro 26200467, monsieur Wissem Ben Mohamed Ben Omar Malouch titulaire de la Carte d'identité nationale numéro 08747616 délivrée à Tunis le 26 octobre 2022, identifiant fiscal 1769846 R, a vendu à Monsieur Zied Ben Abdelkader Ben Abdallah Ben Abdallah titulaire de la carte d'identité nationale numéro 07434345 délivrée à Tunis le 25 juin 2025, tous le Fonds de Commerce situé au 25 Rue El Habib Thamer Ariana, exploité pour l'exercice d'une activité commerciale consistant en «un salon de thé» à un prix de vente égale à 80000.000 DT.

Le prix de vente a été garanti chez Monsieur Wissem Ben Mohamed Ben Omar Malouch.

Les oppositions seront reçues entre les mains de vendeur domicilié à résidence 19, appartement 259 cité olympique, Tunis, dans un délai au plus tard 20 jours de la date de publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Essahafa» et «La Presse» le 28/01/2026.

2026400314FCCC2

Contrat de vente d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 27/11/2025 et enregistré à la recette des finances Raoued le 19/12/2025 (numéro d'enregistrement 25206669 - numéro de quittance M144827).

Mr Iheb ben Othmen Garnaoui a cédé et vendu le fonds de commerce sis à immeuble El Ahbeb - cité Elghazela, Ariana, exploité comme pressing et la location et vente de matières textiles et vente de machines et de produits de nettoyage de vêtements à société Fresh line SARL.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de la représentante légale de la société madame Emna Babay, à son domicile sis au 27, avenue Ali Ben Jaballah Cité Elghazela - Ariana, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 3/01/2026.

2026400315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce, légalisé à la Municipalité de Ben Arous en date du 26/01/2026 et enregistré à la recette des finances de Morneg le même jour sous le numéro 20200220, quittance n°007981 M.

Monsieur El Amjed Ben Mohamed Othman El Ajimi a vendu l'intégralité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité dans le local situé à l'avenue Habib Bourguiba - Khelidia, destiné à la vente de volailles, à Madame Emna Bint Ridha Ben Mohamed Berraïs.

Toutes les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Rim Ahmed El Ferjani, avocate, sis au 73, avenue Habib Bourguiba, Ariana el Jadida, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal «La Presse» en date du 29/01/2026.

2026400316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En Vertu d'un acte sous seing privé daté du 21/5/2021 enregistré à la recette des finances d'Ariana enregistrement n°25203933 quittance n°M076420 Mr et M habib, Nejia, Rawdha et Souad Chaeib vend et cède à M. Esia Ben Mohamed Bjewi la totalité du fonds de commerce qui a pour objet le commerce situé au 24 marché de l'Ariana Chebi. Les oppositions devront être notifiées au 12 Rue Hedi Saidi Ariana et dans un délai de 20 jours de la publication de présent avis. Cette vente a été publiée au journal quotidien daté le 17/1/2026.

2026400317FCCC2

Donation du fonds de commerce

Suivant acte notarié dressé par maître Dalila Sellmi et son accesseur en date du 6/9/2025 enregistré à la recette des finances d'Ariana Madame Faten Bent Abdel Aziz Fessi a donné comme donation à son fils Haithem ben Ridha Bohli le fonds de commerce du local exploité comme fast-food le local est situé à la résidence el Omrane 10 magasin N°06 cité el Ghazela 2083 Raoued.

Les éventuelles oppositions doivent être faites dans le délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse cité ci-dessus. Cette publication a été publiée dans les journaux Achourouk et le Renouveau en 6/12/2025.

2026400319FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances El Mourouj le 23/01/2026, quittance n° M 007187, enregistrement n°26200353 ; Mme Hayfa Hanboussi a vendu à Mr Jihed Trabelsi pour le compte de Mazraat Oum Elkhir (Société en constitution), l'intégralité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité pour tout commerce, sis à la résidence Alia avenue Monji Slim Mourouj 1.

Toute opposition doit être notifiée par huissier de Justice à l'adresse de madame Oumayma Bouheni rue Jawher Sekkeli cité Zaitoun 2 Mhamdia Ben Arous dans un délai de vingt jours à compter de la parution de cette annonce au JORT.

Un avis similaire a été publié au journal Echourouk le 29/01/2026.

2026400320FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signatures légalisées les 3/6/2025 et 01/9/2025, enregistré à la recette des finances Cité Administrative Ariana le 6/01/2026, Quittance n°M010092 Enregistrement n°26200473, M. Skander Horchani, titulaire de la CIN n°14757119, demeurant à Résidence Tej Errouki, Bloc C, 7ème étage, App n°5, Cité Ennasr 2, Ariana, a vendu à Mme Souad Mahmoud épouse Taher Bouzid, titulaire de la C.I.N n°04028824, demeurant 03, Rue Fredj Mokni, Araiana, la totalité du fonds de commerce exploité dans le local sis 23, Avenue Habib Bourguiba, Ariana, destiné à l'exercice de toutes activités commerciales et exploité actuellement en tant que restaurant, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Pour toutes oppositions seront reçues entre les mains de l'acquéreuse ayant son domicile élu au cabinet Maître Ridha ABBES, situé à l'immeuble Saadi, bureau B7, El Menzah 4, Tunis 1004, dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié au journal Echourouk du 30/01/2026.

2026400323FCCC2

Renonciation d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date du 11/4/2025, enregistré auprès de la recette des finances de Lac sous le numéro 26707600, reçu N°M094286, la société Lahmar Exploitation de Cafés et Espaces de Loisirs (SARL), M.F : 1579143H, dont le siège social est situé au 4, Rue Jamal Eddine Al-Afghani, Tunis, représentée par M. Ramzi Lahmar, a cédé à la société Al Mayda Express (SARL), M.F : 1581448T, ayant le même siège social et représentée par M. Oussama Charawandi, l'intégralité du fonds de commerce destiné à l'exercice de toutes sortes de commerce, dénommé «le local commercial»,

situé au Magasin Al Rayhan, Résidence le printemps, Cité Al Wahat, Ain Zaghouan, Tunis.

Toutes les objections seront acceptées dans un délai de vingt (20) jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne, auprès de Maître Lamia Haddad, avocate, à son cabinet situé au 34, Rue Bab Benat, Tunis.

L'annonce a été publiée dans le journal «la Presse» le 30/01/2026.

2026400326FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 23-01-2026 enregistré à la recette des finances nouvelle cité administrative Ariana en date du 23-01-2026 sous le N°26200459 reçu n°M009805, Mme Basma Bougamha N° CIN : 08306221 identifiant unique 1614349Y cède à Mr Houssem Bentmassek CIN N° 07350464 identifiant unique 1614349Y, la totalité du fonds de commerce sis au 31, rue sidi jbeli Ariana. Les oppositions pourront être signifiées dans les vingt jours suivant la publication au J.O.R.T, chez étude maître Adnene Fatnassi Nouichi Avocat à la cour de cassation au 81 Avenue Habib Bourguiba Ariana MF : 000PA0770446M.

Cette cession a été publiée au journal Le Temps du 31/01/2026.

2026400330FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 13/01/2026 et enregistré à la recette des finances les Berges du Lac en date du 27/01/2026 Quittance n°M009479 Enregistrement n°26200691 la société «Les Amis» a vendu à Monsieur Ali Ben Belgacem Beldi la totalité du fonds de commerce exploité en tant que café sous la dénomination «L'EXPRESSO» dans le local n°A 16 sis au rez-de-chaussée de l'immeuble «Jawhara El Bouhaïra» sis aux Berges du Lac - Tunis.

Les oppositions seront formulées entre les mains de Maître Charfeddine DHRIF, avocat à la cour de cassation, à son cabinet sis au 15, Rue Ghandi Tunis dans les délais légaux.

Cet avis est paru au journal Echourouk du 28/01/2026.

2026400331FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte SSP en date 19/1/2026 enregistré à la recette des finances d'Ariana le 22/1/2026, Quittance n°M008766 Enregistrement N°26200566, société LES 3N BY KM au capital de 5000 dinars société unipersonnelle à responsabilité limitée sis au 43 rue Fatouma Bourguiba La Soukra Ariana Matricule Fiscal 1775369W a vendu à Mme Salwa Torki demeurant à Sidi Fraj la Soukra Ariana titulaire de la carte d'identité 07266218 délivrée le 22/4/2006 l'ensemble d'un fonds de commerce (tous commerce) avec tous ses éléments corporels et incorporels et qui est évalué d'un montant global de 30 000 000 sis au 43 rue Fatouma Bourguiba La Soukra Ariana.

Toute opposition sera faite au Cabinet Maître Tijani Halima 67 Rue Habib Bourguiba Immeuble Farah 1er étage bureau N°16 Nouvelle Ariana dans les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2026400332FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé, signé et légalisé par la municipalité de la Soukra le 19 janvier 2026, et enregistré auprès de la recette des finances de Nelson Mandela le 22 janvier 2026 sous le n° 26200334, par quittance n°M004357, la Société ATEB BEAUX ARTS & Dessins FUNARTS, titulaire de l'identifiant unique n°0865417E, ayant son siège social sis au 52, rue Echam, Tunis, représentée par son représentant légal, a vendu au profit de Madame Ahlem Jarboui la totalité du fonds de commerce exploité dans l'activité de commerce de fournitures et matériels de dessin et de papeterie comprenant tous ses éléments matériels et immatériels, sis au 52, rue de Echam, Tunis.

Toutes oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acquéreuse, Madame Ahlem Jarboui, à son domicile sis au 10, rue Kheireddine Barberousse (anciennement rue 108), cité Bougatfa 2, Sidi Hssine Séjoumi, 1095 Tunis, dans un délai de vingt jours sous peine de forclusion.

Cet avis a été publié à la Presse paru le 24 janvier 2026.

2026400333FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bou Salem le 10/12/2025 sous le numéro 25202295, quittance n°M066808, Monsieur Mohamed Ben Belaïd Bouslah, a cédé à Monsieur Omar Ben Abdelhafidh Azizi, l'intégralité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels à usage de boucherie, exploité dans le local situé au marché journalier n°2 de Bou Salem.

Les oppositions seront reçues au cabinet de Maître Hassen Saïdani, avocat, sis au n°14, rue Salah Ben Youssef, Bou Salem, dans un délai maximum de vingt (20) jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal Echourouk en date du 14/01/2026.

2026400337FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de Hammamet le 26/01/2026, quittance n°26200490, n° d'enregistrement M015116, Madame Dalanda Antite a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses

éléments corporels et incorporels exploité en tant que commerce de produits alimentaires et les fruits secs sis à l'Avenue Hedi Cheker Hammamet 8050 Nabeul à Madame Samia Hached.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de l'acheteur Madame Samia Hached, elle a choisi l'adresse de son avocat Maître Walid Zitoun avenue Nations Unis Hammamet Nabeul, dans les délais de 20 jours de la publication du présent avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux La Presse et Sahafa du 29/01/2026.

2026400339FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 07 Janvier 2026 et enregistré à la recette des Finances Rue AL-JAZIRA Tunis le 26/01/2026 Quittance (N°M005662) enregistrement (N°26300195) Monsieur Hedi Ben Chedhli Ben Youssef RAIS (C.I.N n°00226699) a loué la totalité du fonds de commerce gérance libre à La Société LES JUMELLE DE COMMERCE ET DISTRIBUTION, Identifiant Unique : 1952777Y sa Gérante Madame Amal Bent Mahdi Ben Ahmed RAFRAFI (C.I.N N°06967492) Situé 20 Rue Mosquée Al- Zaytouna, Tunis exploité» vente d'accessoires «avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location d'un an (01) commençant le 01/01/2026 Jusqu'au 31/12/2026 renouvelable avec un loyer mensuel cinq cent dinars (500.000 DNT) par mois.

Cette annonce a été publiée aux journaux Alchourouk et le Quotidien datés le 29/01/2026.

2026R00253FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un contrat sous seing privé en date du 23-01-2026 enregistré à la recette des Finances Elmourouj le 23-01-2026 reçu n°M007305 enregistrement n°26300368 Monsieur Mondher Belkhiria a loué à Madame Alia bent Hedi Zidi, la totalité du fonds de commerce, exploité au local destiné à l'exercice d'un café de première catégorie dénommé «The Queen», situé au n°27 Avenue des Martyrs Elmourouj 3, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°0177567M.

Cette annonce a été publiée au Journal la Presse du 29/1/2026.

2026R00258FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 14/01/2026 enregistré à la recette des finances Bousalem Jendouba le 20/01/2026 sous Numéro d'enregistrement 26300214 quittance N°M004838 madame Saida Bent Otman Ouhibi titulaire de la CIN n°02442072 a loué à Madame Abir bent Moncef Manii titulaire de la CIN n°07960856 en gérance libre la totalité du fonds de commerce du local sis cité Chewawla Labir Lakhdhar Bousalem.

Toutes Les oppositions devrant être faite dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au Journal officiel de la République Tunisienne à l'adresse du fonds de commerce citée ci-dessus.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» le 27/01/2026

2026R00263FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de location - gérance libre de fonds de commerce en date du 16/12/2025, enregistré à la recette des finances d'Hammamet, le 25/12/2025, sous le n°25307851 quittance n°M174889, la société KING GLACE SARL représentée par son gérant Mr AMIR DEROUICHE a loué à la société CHEZ RABIE SARL en cours de constitution représentée par sa gérante Mme HEMAT HASSANIN tout le fonds de commerce destiné à l'exercice de l'activité de restaurant et vente de glaces et gâteaux situé à rue Ali Belhouane - Hammamet.

Toutes oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte maître MOHAMED MALEK FEKIH, avocat dont le cabinet est situé à rue de l'indépendance - Saidia - Bardo, et ce, dans un délai de 20 jours de la date de publication de cet avis.

Cet avis a été publié aux journaux la Presse et Essahafa du 30/01/2026.

2026R00277FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par contrat de location du fonds de commerce daté le 29/12/2025 enregistré par la recette des finances de Bab Souika le 29/12/2025 N° de quittance M092158, N° d'enregistrement 25304788, Mme Insaf Chbinou ép Chokri ben Yedder sis à Tunis a loué à Mme Hbiba Ferchichi la totalité du fonds de commerce concernant la vente et la construction du pain sis au 26 rue Omessaad yahya bab souika Tunis. Les oppositions doivent être déposées au cabinet de Maître Wafa Glaa Avocate à la cour de cassation à son adresse sis à la rue Abou Kacem Chebbi immeuble Laghwen 1er étage Ajim Djerba, dans un délai de 20 jours après la parution de cette annonce au J.O.R.T.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 20/01/2026.

2026R00284FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 25/3/2024 enregistré à la recette des finances Tunis en date du 29/5/2024, quittance N°M004837 N° d'enregistrement 24301976 et selon avenant au contrat de location enregistré à la recette des finances Tunis en date du 29/5/2024, quittance N°M004845 d'enregistrement

24901977, Mme Sarra Frikha a loué à la société Edu -spark Fondation, la totalité du fonds de commerce exploité en tant qu'établissement éducatif privé, dans le local sis 33 avenue Abdelaziz Al Saoud Manar 2 Tunis.

Cette annonce a été publiée aux journaux Achourouk et le Quotidien le 31/01/2026.

2026R00288FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant contrat de location d'un fonds de commerce en date du 8/01/2026, enregistré à la recette des Finances Rue Mhamed Maarouf Sousse le 16/01/2026 sous n°6300122 Quittance n°M005602, la société Raies d'Emballage et décors, (Identifiant Unique n°0454969Y), représentée par son gérant Mr Mohamed Ali Raies, titulaire de la CIN n°05576541, a loué à Mr Elyes Layouni, titulaire de la CIN n°09336173 la totalité du Fonds de Commerce du local destiné tout commerce et exploité Café, et activité secondaire Crêperie et Glacerie sis à l'Avenue Polinie Biancor Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels. Pour une durée 1 an du 01/01/2026 au 31/12/2026, renouvelable. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT.

2026S00124FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Maître Hentati Moneem, avocat auprès de la cour d'appel 12, Rue Salem Harzallah 3000 Sfax, sait qu'il a signé un contrat pour la location d'un fonds de commerce conformément aux exigences de la loi 31 de 2003 et à l'article 189 bis du code de commerce.

Par un écrit manuscrit daté le 31/12/2025 et enregistré le 14/01/2026 sous le numéro 26300196 quittance n°M007203 auprès du bureau des finances, route de Tunis, Sfax.

Faycal ben Mansour Madhyoub, titulaire de la carte d'identité nationale 00781121 délivrée le 30/01/2014.

En vertu d'une procuration générale enregistrée auprès du Bureau des Finances route Tunis - Sfax, sous le numéro 23802609, reçu numéro M075309 en date du 26/7/2023 a loué à Mohamed Ali Ben Fathi Ben Hsan Aouisawi, titulaire de la carte d'identité nationale 12002798 délivrée le 5/11/2021 un fonds de commerce pour l'activité de vente de TABAC exploité au local situé à la route de Tunis km 0.5 Rabd Al-Awaid Sfax.

Cet avis de loction a été annoncé dans les journaux "Le Quotidien" et "Chourouk" publiés le 24/01/2026 sous le numéro IP426/116.

2026X00139FCCC3

Avenant au contrat de gérance

En vertu d'un Avenant au Contrat de Gérance Libre entre la Société Nationale de Distribution des Pétroles «AGIL ENERGY» et M. Montassar HOUAS. Rédigé en date du 02 Avril 2025 enregistré à la recette des Finances Rue El Jazira en date du 19 Juin 2025 quittance numéro M043625 Référence d'enregistrement 25301924, a été convenu d'un commun accord entre les deux parties de désigner Mme. Myriam HOUAS titulaire de la CIN N°08730493 du 19/12/2015 en tant que cogérante de la Station-service sis à 000, Avenue de Carthage 1000 Tunis avec son père M. Montassar HOUAS et ce à compter du 01/11/2013 et déposé au registre national des entreprises en du 20 janvier 2026 sous un Récépissé définitif de dépôt de modification d'une personne physique.

2026400273FCCC3

Location d'une gérance libre

Suivant acte enregistré à la recette des finances de Raoued en date du 6/12/2023 N° d'enregistrement 23306111, sous N° de quittance M127883, Mr Fjari Abed Razek a loué à Mr Arfaoui Ibrahim un local de superficie 83m² sise à la route Raoued Sidi Amor Boukhtiwa Ariana du titre foncier N°108026 destiné comme café 1ère catégorie pour la période renouvelable du 01/10/2023 jusqu'au 30/09/2024.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 26/01/2026.

2026400321FCCC3

Location-gérance libre du fonds de commerce

En vertu du contrat de location d'un fonds de commerce rédigé le 29/12/2025, enregistré à la recette des finances La Goulette le 13/01/2026 sous le n°26300300, quittance n°M004829, Monsieur Issam HAMMAMI, CIN n°05447715 délivrée à Tunis le 24/8/2016 a donné en gérance libre à Mr Elyes OUERGHI, CIN N°05473557 délivrée à Tunis le 6/02/2019, l'ensemble du fonds de commerce «café» sis au Liptanus Lot N°403, Les Jardins de Carthage, Tunis. Et ce pour cinq ans renouvelables commençant le 01/01/2026 et se terminant le 31/12/2031.

Cette annonce est publiée au journal "la Presse" du 29/01/2026.

2026400327FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant l'acte de sous seing privé, enregistré à la recette des finances cité mahrajene Tunis le 6/01/2026 sous le n°26300052, quittance n°M000706 société LE PETIT DEPOT dont son matricule fiscal 1655596/N Représentée par sa gérante madame Imen Ben Yedder titulaire de la C.I.N n°09350376 a loué son Fonds de commerce situé au 28 avenue Charles Nicolle Belvédère 1002 Tunis à société SOU AND PETS en cours de constitution Représentée par son gérant madame SOUHA SOUIHI titulaire de la C.I.N n°07437869 pour une durée de deux années à partir de 01/6/2025 jusqu'au 31/05/2027.

Toutes oppositions seront déposées à Madame SOUHA SOUIHI à l'adresse du fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien le 31/01/2026.

2026400329FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des copropriétaires de l'Immeuble Khalij

Avenue Ahmed Skoli - Sfax

En vertu du PV de l'AGO de l'Immeuble Khalij, du 29 Août 2025 à la recette des finances le 30 Septembre 2025, sous le n°25804434, quittance n°M092502 le syndicat des copropriétaires de l'immeuble Khillij est constitué, situé à l'Avenue Ahmed Skoli Sfax.

Et en vertu dudit PV, et après les élections, le syndicat est composé de :

- Mr Mohamed Zribi : Président du syndicat.

- Mm Sameh Lmabrouk : Trésorière

- Mm Imen Saiid : Secrétaire Générale.

Le syndicat des copropriétaires Immeuble Khalij entame ses travaux officiellement à partir de la date du 29 Août 2025.

2026X00130APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Des Tribunaux Pour Culture et Loisirs

Le siège : 04 rue Habib Ben Gharbia 7000 Bizerte.

Objectifs :

- Contribuer à l'évolution du niveau culturel et social des greffiers de catégorie judiciaire, financière et administrative en coordination avec les autorités concernées.

- Réaliser des activités culturelles et récréatives pour les adhérents de l'association.

- Coopérer avec des associations similaires dans l'objectif à l'intérieur du pays et à l'étranger.

Président : Mme Hajer Ghrib

Vice-président : M. Malek Ben Said

Secrétaire général : M. Ayman Jaziri

Trésorier : M. Mohammed Elj

Membre : M. Mohamed Nasser Nacer.

2026400283APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble

Maître Houri Raoudha Avocate

Rue El Béchir Sfar - Houmet Souk - Djerba

Tél/Fax : 75623108

Matricule fiscal : 0852448 T

1) Créancier poursuivant :

Monsieur Fawzi ben Faraj ben Hussein ben Omar, travailleur à l'étranger, demeurant au 23 rue El Arbi El Kabadi. El Omrane - Tunis, élisant domicile au cabinet de son avocate Maître Roudha Houri, sis à la rue El Béchir Sfar, Houmet Souk - Djerba.

2) Débiteurs saisis :

Les héritiers du défunt Ridha Raiss, à savoir : sa mère : Zina bint Taher, son épouse : Nadia ben El Haoul, ses fils : Adam Raiss et Bilal Raïss, demeurant à Houmet Souk - Djerba, et élisant domicile pour les besoins de la procédure au cabinet de Maître Mahfoudh El Ouchani, avocat, sis au Complexe Bouchdakh - Midoun - Djerba, bureau n°25.

3) Avocate poursuivante :

Maître Roudha El Houri, avocate près la Cour d'Appel, dont le cabinet est sis à la rue El Béchir Sfar, Houmet Souk - Djerba.

4) Désignation de l'immeuble saisi :

Un immeuble sis à Boumhal - Houmet Souk - Djerba, consistant en un lot n°01 du plan de lotissement. Le terrain s'étend d'est en ouest et présente les dimensions suivantes : coté nord : 34,50 mètres côté est : 19;45 mètres côté sud : 31,50 mètres côté ouest : 18,00 mètres pour une superficie totale de six cent vingt sept mètres carrés (627 m²).

Il comprend une construction à usage d'habitation composée d'un sous-sol; d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, avec dépendances Limites : au nord : le lot n°02 du lotissement, à l'est : la voie publique (accès principal), au sud : une bande de terrain appartenant à Mohamed Jrad, suivie d'une voie projetée selon le plan d'aménagement urbain, à l'ouest : propriété de Abdelatif Jrad.

Description des constructions :

Construction principale :

Immeuble d'habitation orienté vers l'est, composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage entièrement achevés.

Sous-sol :

Comprend plusieurs pièces, chambres et un dépôt, construit en pierre avec dalle en béton, d'une superficie couverte de 150 m².

Rez-de-chaussée :

Comprend une véranda ouverte au sud et à l'est, un hall central, un salon, une cuisine, une salle de bain, trois chambres et des escaliers, construit en pierre avec dalle en béton, d'une superficie couverte de 214 m².

Premier étage :

Comprend un hall, un séjour, des salles de bain et trois chambres de type suite ouvrant sur des terrasses

côté est, construit en brique avec dalle en béton et coupole, d'une superficie couverte de 135 m².

Dépendances :

Une cour intérieure située à l'ouest, comprenant une citerne estimée à la conservation de l'eau, un porche ouvert à l'est donnant sur la cour, des clôtures d'une hauteur variant entre 1,90 m et 2,20 m, ainsi que des trottoirs et des terrasses.

5) Mise à prix :

La mise à prix est fixée à la somme de cinq cent vingt huit mille deux cents dinars tunisiens (528 200,000 TND), conformément au rapport d'expertise établi par l'expert Monsieur Abdallah ben Hussein El Farjani, désigné par ordonnance précitée.

Il sera ajouté à ce montant les frais qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente :

La vente aux enchères publiques aura lieu à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Médenine, le lundi deux mars deux mille vingt six (02/3/2026), à neuf heures (09h00) du matin et les heures suivantes.

7) Conditions de visite :

L'immeuble peut être visité et inspecté tous les jours de la semaine, de 08h00 à 18h00.

Remarque :

Pour de plus amples renseignements, les intéressés sont invités à consulter le cahier des charges déposé au greffe du Tribunal de Première Instance de Médenine ainsi qu'au cabinet de l'avocate poursuivante.

2026R00259VEPA1

Vente aux enchères

Partie poursuivante : Tunisie Plastiques Systèmes; Zone industrielle Sidi Abdelhamid Sousse ; I.unique 0850580N.

Partie saisie : Mohamed Dali ; Rue Sidi Nasser route de Sousse; Sahline 5012 ; c.i.n 05645839.

L'avocat poursuivant : Maître Lotfi Raies M.F. 992683/G rue de l'indépendance Sousse.

Immeuble saisi : l'immeuble objet du titre foncier n°88869 Monastir se compose d'un habitat de 232 m² se composant d'un garage un salon un couloir une cuisine équipée deux chambres et une terrasse ; Hypothéqué au profit de la BIAT de 160.000,000 dinars et 70.000,000 dinars.

Mise à prix : 193.240,000 dinars et outre les dépenses de poursuites qui seront fixées le jour de l'audience.

La vente sera procédée le 11/3/2026 à 9h et suivant à la chambre des saisies immobilières du tribunal de première instance de Monastir.

Visite de l'immeuble pendant les heures du travail, le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant, ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignés le tiers de la mise à prix.

2026S00117VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Amous Abdelhamid

Avocat à la cour de cassation

31 Avenue Farhat Hached Sfax

Il sera procédé à la vente immobilière aux enchères publiques à la chambre des criées au tribunal de 1ère instance de Sfax sis à la rue Victor Hugo Sfax le lundi 09/03/2026 à 9 heures du matin.

Partie poursuivante :

- Union Internationale de Banques société anonyme représentée par son représentant légal son registre de commerce n°B6151996 Matricule Fiscal n°0002708Q dont le siège social 65 avenue Habib Bourguiba Tunis.

Parties saisies :

- Société Corail Sfax représentée par son représentant légal dont son adresse élue au cabinet de Maître Mônem Hentati avocat au 12 rue Salem Harzalah 3000 Sfax.

- Monsieur Adnene Ben Ali Chtourou (en sa qualité de caution personnelle) CIN n°01302813 dont son adresse élue au cabinet de Maître Mônem Hentati avocat au 12 rue Salem Harzalah 3000 Sfax.

Avocat poursuivant :

- Maître Amous Abdelhamid avocat à la cour de cassation demeurant 31 avenue Farhat Hached Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'une parcelle de terrain sise route de Tunis km 10 rue des palmiers municipalité Sakiet Ezzit Sfax d'une superficie de 987,35 m2 clôturé des 4 côtés y renferme une villa et un garage d'une superficie de 420 m² son entrée Est.

Du côté Est Ouest du côté Nord 34,30m du côté Sud 29,40m du côté Est 30m du côté Ouest 32m.

La villa :

L'entrée de la villa du côté Est à travers deux portes en bois de 1,25m chacun elle comporte un salon dont le parterre en marbre elle comporte une fenêtre et 5 fenêtres Est un 2ème salon dont le parterre en marbre avec une fenêtre à l'Est une 1ère chambre Ouest une 2éme chambre avec une fenêtre au Sud une salle de bain équipée couvert de planche les murs par les faïences à 2,20m d'hauteur et 4 pièces et un salle de bain.

Le garage :

L'entrée du côté Est à travers en fer de 2,60m couvert de parterre avec une cuisine et fenêtre Ouest avec porte en aluminium de 0,90m donnant sur un espace non couvert au coin Est Ouest une cuisine salle d'eau.

Délimité au Nord Adnen Chtourou et une rue privée à l'Est Chtourou à l'Ouest Saîd Chtourou au Nord une rue.

Mise à prix :

Cinq cent cinquante cinq mille Dinars outre les frais.

Observations :

La visite de l'immeuble saisi peut se faire tous les jours pendant les heures de travail. Le cahier des charges est déposé au greffe et à l'étude de l'avocat poursuivant.

Tout participant étranger doit se prémunir préalablement de l'autorisation du gouvernorat. Ne peuvent participer aux enchères que ceux qui auront préalablement consigné le tiers de la mise à prix soit 185.000,000 D.

2026X00134VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Fathi Elkenz CIN 08799743 demeurant à Bir Ali Ben Khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 765/30742 dans l'immeuble dénommé «IMEN» objet de TF N° de 84427 Sfax d'une contenance de 30742 m² qui correspond à un terrain nu de forme rectangulaire d'une contenance de 765m² contient 2 palmiers au coté est composé de 2 parcelles n°34 et 35 du plan de lotissement établi par le propriétaire de tous le terrain objet du titre foncier n°84427 Sfax sis à Bir Ali Ben Khalifa Sfax croisement route oued erkham et route regueb dans une zone contenant quelques constructions dont la majorité inachevées à proximité de réseau de la sonede et de la STB et d'un lycée secondaire et quelques locaux commerciaux.

Il est délimité du coté sud par une entrée, du coté est par Sami Ben Hassin, de coté ouest par la parcelle n°33 clôturé appartient à Aicha ben Rjab et du coté nord par une entrée.

Mise à prix : (76.500.000) frais en sus

La date et lieu de la vente : mercredi le 11/3/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00140VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Hichem Kassis CIN 01275429 domicile élu chez maître Wajdi Mhiri sis au 3 rue destri 1er étage bureau n°10 Lafayette 1002 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «hichem» objet du TF N°87238 Sfax demeurant à la route Saltnia km 15 Saadi Sfax et à 2 km cette route et à 1.1 km environ de la route Mahdia d'une contenance de 4504 m² divisé à 3003 parts consistant en 2 parcelles, la parcelle n°4 d'une superficie de3003 m² clôturé dans une partie par une digue en terre et contenant un puits délaissé délimité du coté est par la parcelle n°3, du coté ouest par Kerkni, du coté nord par feu Gargouri et du coté sud par une entrée commune qui correspond à la parcelle n°8 d'une superficie de 1501m².

L'immeuble est délaissé et à proximité de l'eau potable et l'électricité.

Mise à prix : (45.045.000) après la réduction du prix de 40%

La date et lieu de la vente : lundi le 23/02/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00141VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba

La partie saisie : la société la commerciale des produits et articles pour chaussures «COMPAC» SARL, MF 0418516R dont le siège social est à Sfax, zone industrielle de la poudrière.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «fleurette» objet du TF n°114591 Tunis sis à rue de glacière n°48 et 13 impasse Sidi Othmen Elhaded Tunis consistant en une parcelle de terrain d'une

contenance de 131.5 m² sur le quel est constitué un immeuble composé d'un rez-de-chaussée, et deux étages.

Le rez-de-chaussée composé d'une entrée qui mène aux étages, un dépôt et un bureau, un grand garage avec une monte charge d'une superficie couverte de 131.5 m²

Le 1er étage composé d'un bureau, une toilette, une douche, une aire, un dépôt et un balcon d'une superficie couverte de 105m².

Le 2ème étage est composé d'un bureau, kitchenette, une toilette, une douche, une porte menant au dépôt contient un monte charge d'une superficie couverte de 107 m². L'immeuble est en bon état.

Mise à prix : (883.481.888) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mardi le 10/3/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Tunis.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00142VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : La société «ANIS» SARL, RNE 8487Y, dont le siège social est à Sfax zone industrielle de la poudrière2 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «anis» objet du TF N°92649 Sfax consistant en un terrain rectangulaire clôturé de 4 cotés d'une contenance de 3494 m², sis à la zone industrielle "poudrière 2" Sfax au bord de la ceinture reliant route Mahdia à la route Saltnia du coté est et au bord de la rue "Alcotn" du coté ouest. L'immeuble est délimité du coté sud par une usine propriété de tiers, du coté est par la ceinture reliant route Mahdia à la route Saltnia, du coté nord par le dépôt de l'office national de l'huile et du coté ouest par la rue Alcotn d'où l'entrée principale.

L'immeuble abrite un bâtiment principal et des annexes

- Le bâtiment principal consiste en une vaste usine de deux étages dont la construction et les équipements en état moyen.

- Le rez-de-chaussée de surface couverte de 2090m², on y compte un département administratif composé d'une entrée, un vaste salon, un couloir, 4 bureaux, des toilettes, un escalier, une suite pour les ouvriers contenant une vestiaire, une salle à manger, des couloirs et un bloc sanitaire pour les ouvriers, on compte aussi dans cet étage une vaste salle, une salle de production suivie d'une petite salle, 3 bureaux, une pièce pour le chauffage, 2 salles, salle de production, une deuxième suite pour les ouvriers composé d'une chambre, une buvette, un bloc sanitaire, un escaliers et un hangar.

- Le premier étage : d'une superficie de 1698m², il est composé d'un département administratif contenant un couloir conduisant à 8 bureaux, un bloc sanitaire, un escalier, un balcon, un vaste espace du coté est surplombant le rez-de-chaussée, sur le coté ouest on compte un dépôt, deux ateliers, une salle de production, une direction de trois bureaux, une buvette, une salle d'eau et un balcon, les sols sont en carrelage et les toits et les piliers sont en béton armé, la construction est équipée de deux montes charges automatiques.

Les annexes de l'immeuble : une pièce de 20m² de surface pour les transformateurs électriques, une loge gardien de 18 m² de surface, un dépôt de 15 m² de surface, un hangar de 28 m² de surface, un parking rectangulaire des camions édifié sur une structure métallique.

Mise à prix : (3.750.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi 02/3/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00143VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe De Tunisie, IU RNE 0000110 F, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Tahani Boukhris épouse Fawzi Gouiaa CIN 05363568 domicile élu chez cabinet maître Moncef Kchaw sis à rue Abou Kacem Chebbi immeuble reks Palace bureau n°207 Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de l'aéroport km6 Sfax délimité du coté sud par une entrée de 8 mètres de largeur d'où son entrée, du coté est par un tiers en cour de construction, du coté ouest par un terrain appartenant à un tiers et du coté nord par un tiers.

L'immeuble consiste en une villa moderne de deux étages édifiée sur un terrain clôturé de tous les cotés contient une porte de 8 mètres de largeur d'une contenance totale de 1374.62 m².

Le rez-de-chaussée contient une grande salle, une salle de séjour, 2 vérandas, un hall une suite privée composée de 3 chambres et un hall, une suite parentale composé de 2 chambres, un hall, 2 dressings, une salle de bain 4 couloirs, une cuisine, une salle de bain, une chambres de bonne et une salle de bain.

La superficie couverte du rez-de-chaussée est 451.65 m².

Du coté ouest nord il y a des constructions adjacentes à la villa consistant en un garage, 3 chambres d'une superficie couverte de 71 m².

Le 1er étage d'une superficie couverte de 79.40m² composé de 2 chambres, un hall, le reste est divisé en 5 espaces.

L'immeuble est inachevé, d'où les murs ne sont pas revêtus de peinture, les trois sont en dalle, le sol en parterre et carrelage, les portes en bois, les fenêtres en aluminium. L'immeuble est équipé en électricité et en eau potable et il est en bon état.

Mise à prix : (1.021.000.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : mercredi le 4/3/2026 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2026X00144VEPA1

Maître Samia Ben Moussa

Avocate

55 Avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis, 20288462

M.F : 1414708/N

Il sera procédé le mardi 24/02/2026 à 9h du matin par devant la chambres des criées du tribunal de première instance de Tunis.

Parties poursuivantes : Foued Ben Romdhan, Samia Ben Romdhan, Manoubia Ben Romdhan, Radhia Ben Romdhan, leurs domiciles élus au bureau de Maître Benmoussa Samia.

Avocate 55 Avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis.

Parties Saisie :

1/ Habiba Ben Romdhan, retraité, sis 1er étage n°11 rue des palmiers Saidia Bardo.

2/ Meriem Ben Romdhan, retraité, sis n°32 rue Ahmed Haboudi Somrane Tunis, Et section n°5 Section Zahr Zaman maison n°6 Terre Ben Abdallah Manouba.

3/ Alia Ben Romdhan, retraité et 4/ Najet Ben Romdhan, femme au foyer, sis n°66 1er étage App 107 Avenue Habib Bourguiba Bardo Tunis.

L'immeuble à vendre : Appartement n°107 objet du titre foncier n°64672 Tunis situé à Bardo à côté de Lahneya ouvrant sur Avenue Habib Bourguiba n° municipal 66 d'une superficie 100 m² et un dépôt d'une superficie 17 m² dans le RDC de l'immeuble bâti sur une surface de 827 m² possédant un jardin à la partie ouest d'une surface de 120 m².

L'appartement se compose d'un salon, trois chambres à coucher, une cuisine, une salle de bain et un balcon.

Mise à prix : Huit cent soixante neuf mille sept cent treize dinars (869.713,000 D) sans les frais avec 40% de réduction.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable et pour les étrangers l'obtention de l'autorisation du gouverneur.

La visite du Bien : est possible tous les jours pendant les horaires administratifs.

Et pour plus d'informations tout intéressé peut prendre connaissance du cahier des charges soit au tribunal de première instance de Tunis, Soit à l'étude de l'avocat poursuivant.

2026400338VEPA1

Vente aux enchères publiques des parts indivises dans un immeuble immatriculé

Objet du titre foncier N°53049 Ariana

(1ère audience)

Cabinet Maître Sahbi Hadrich

Avocat à la cour de cassation

24 rue Cyrus Le Grand - Tunis

Tél : 71.340.429

GSM : 98.351.552

1) Le créancier saisissant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT" en la personne de son représentant légal, S.A, MFU N°: 000110F, ayant son siège social au N°70-72 avenue Habib Bourguiba, - Tunis-, élisant domicile chez son avocat Maître Sahbi Hadrich, dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

2) Le débiteur saisi :

*) Mme. Sameh Bent Salem Ammich (C.I.N N°05395292), demeurant au N°05 rue Ain Soltane, Sidi Salah,

Chotrana I, -Ariana-. Ou bien : au N° 05 rue des œillets, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-. Ou bien : au N°05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-. Ou bien : au N°28 rue de Jérusalem, Ariana supérieur, -Ariana-. Ou bien : au N°02 rue Badis Ben Mansour, Borj Louzir, -Ariana-. Ou bien : au N° 04 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana- . Ou bien : au N°05 rue Ain Safsaf, Sidi Salah,

Chotrana I, -Ariana.

*) Mr. Hatem Ben Mohamed BOUSARSAR (C.I.N N° : 05256369), demeurant au N°05 rue Ain Soltane, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-. Ou bien : au N°05 rue des œillets, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-. Ou bien : au N°05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-. Ou bien : au N°28 rue de Jérusalem, Ariana supérieur, -Ariana-. Ou bien : au N° 02 rue Badis Ben Mansour, Borj Louzir, -Ariana-. Ou bien : au N°04 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-. Ou bien : au N° 05 rue Ain Safsaf, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Sahbi HADRICH Avocat, (MF N° : 0510376V/P/A/000), dont l'étude est sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis.

4) Désignation de l'immeuble saisi et mis en vente :

*) Selon les données du registre foncier :

La totalité des parts indivises soit 181 parts (181 m²) revenant à titre de propriété au débiteurs saisis (la moitié pour chacun), dans l'immeuble sis à Chotrana gouvernorat de l'Ariana, d'une superficie totale de 03 h 34 a 94 ça (33494 m²), fractionné en 33494 parts, dénommé "AL EZDIHAR 374", faisant l'objet du titre foncier N°53049 Ariana.

*) Selon le rapport d'expertise en date du 15/9/2025 établi par Mr. Slah ZARROUK l'expert judiciaire en matière des affaires foncières en exécution de l'ordonnance sur requête rendu par le tribunal de 1ère instance de l'Ariana en date du 8/10/2024 sous le N°19954 :

La totalité des parts indivises saisies consiste en une parcelle de terrain clôturée sis dans une zone résidentielle de qualité moyenne et précisément au N° 05 rue Naanaa, Sidi Salah, Chotrana I, -Ariana-, sur laquelle est construit un logement composé d'un rez-de-chaussée et un étage en cours de construction. Le rez-de-chaussée se compose d'un hall, d'un salon, de 02 chambres, d'une salle de bain, d'une cuisine, d'un studio, et d'un escalier qui mène à l'étage qui est -à la date de l'expertise-, en cours de construction (ni revêtement ni enduit ni séparation entre les pièces). Le dit logement est équipé de l'eau potable et de l'électricité, du gaz de ville et de l'évacuation des eaux usagées ONAS. La superficie du terrain est de 181m² et la superficie couverte est de 240 m² (120 m² pour le RDC, et 120 m² pour l'étage). La deuxième partie saisie occupe le dit logement.

5) Mise à prix :

Elle est fixée à cent soixante onze mille cinq cent cinquante dinars (171.550,000 dinars), en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication.

6) Date et lieu de l'adjudication:

La vente aux enchères publiques se fera à la barre de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Ariana sis à la cité administrative, rue André Anabar, - Ariana le lundi, neuf mars deux mille vingt six (9/3/2026), à partir de 9 heure (affaire N° : 2941).

7) Visite et constat des lieux :

L'immeuble saisi peut être visité par toute personne tous les jours durant les heures de travail en se rendant sur les lieux à l'adresse sus-indiquée et sans condition préalables.

8) Observation :

Toute personne peut prendre communication du cahier des charges déposé au greffe de la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance de l'Adana sis à la cité administrative, rue André Anabar, - Ariana-, ou à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Sahbi HADRICH, sise au N°24 rue Cyrus Le Grand, - Tunis-. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la trésorerie générale, ou ayant présenté à cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, et ce conformément au dernier paragraphe de l'article 425 du c.p.c.c. Pour les étrangers il faut produire les autorisations requises.

2026400341VEPA1

Avis aux créanciers

Jugement

Société Samah School S.A.R.L

I.U : 1523144F

Conformément au jugement du 16 janvier 2026, rendu par M. ISKANDAR Nizar juge, au Tribunal de Première Instance de Gafsa, contrôleur de l'administration judiciaire de la société Samah School, il a été décidé de mettre fin aux fonctions de M SALHI Lassaad en sa qualité d'administrateur judiciaire de la société.

2026R00262VEPA2

Avis aux créanciers

Société SOS EXPRESS SERVICES - SARL

MF : 1125896 Z

Suite au jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Tunis le 29/12/2025 dans l'affaire n° 151, il a été décidé le remplacement de Monsieur Badreddine AIFA, syndic de faillite de la Société SOS EXPRESS SERVICES par Monsieur Noureddine Ayoub, sis au 11, rue de Beyrouth, bureau n° 19 - Tunis Belvédère. (Tél 71 84 30 62 - 98 54 14 81)

Les créanciers de la dite société sont invités à inscrire leurs créances, au bureau du syndic de faillite

Noureddine Ayoub dans un délai ne dépassant pas 15 jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

2026R00267VEPA2

Nomination d'un liquidateur d'un bien immobilier en commun

Le président du tribunal de première instance de l'Ariana Mme Nour Cherif a décidé le 25 décembre 2025 concernant le dossier N°31658 la nomination de Mr Safouen Gaddour comme liquidateur d'un bien immobilier en commun relatif au dessin immobilier n°33587 à l'Ariana.

Pour plus d'information veuillez contacter le liquidateur sur le 20303839 adresse du bureau n°4 1er étage résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous.

2026R00271VEPA2

Nomination d'un liquidateur d'un bien immobilier en commun

Le président du tribunal de première instance de l'Ariana Mme Nour Cherif a décidé le 15 Janvier 2026 concernant le dossier N°31309 la nomination de Mr Safouen Gaddour comme liquidateur d'un bien immobilier en commun relatif du dessin immobilier n°108994 à l'Ariana.

Pour plus d'information veuillez contacter le liquidateur sur le 20303839 adresse du bureau n°4 1er étage résidence Cherayet 02 avenue du Sahel 2013 Ben Arous.

2026R00272VEPA2

Vente des lots de terrains Titrés

Suivant le jugement N°223 déclarant la faillite de la société SAMMI il a été décidé la vente des lots de terrains titrés situés à la route de Sousse Km5 Mégrine Ben Arous.

Les personnes intéressées par cet appel d'offre sont invitées à retirer le cahier des charges auprès du bureau de syndic sis 8 Rue Kuweit Lafayette Tunis contre le paiement de 500 dinars non remboursable et de déposer leurs offres au plus tard un mois à compter de la date de publication de la présente annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

Tél = 52789153

2026R00285VEPA2

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de Première Instance de Grombalia

Procès de Distribution n°132

Suivant l'arrêt rendu par madame Mejri Amira ; juge chargé des affaires de distribution de deniers et de l'ordre du classement des créanciers au Tribunal de Première Instance de Grombalia ; Vue la demande de distribution présentée par Maître Makrem Attia, agissant au nom de son mandant le dénommé Mohamed Aljarie à l'encontre de la société Cosma Tunisie dans la personne de son représentent légal; objet du procès n°132 et les pièces justificatives annexées et notamment l'attestation de dépôt n°v2500052 en date du 9/12/2025, quittance n°M006386 en date du 14/01/2025; Il a été ordonné l'ouverture des procédures de distribution de la somme de l'ordre de (113.661.220). Tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal sous la constitution d'un avocat.

Cet avis a été rédigé selon les articles 464 et 466 du code des procédures civiles et commerciales dont l'article 468 du même code stipule «Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférences de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026R00287VEPA2

Vente de matériels de bureaux aux enchères publiques

Le liquidateur judiciaire de l'Association pour l'enfance Nour Al-Maaref, située à route saltnia km 8, kassas Bou Ali, Sfax, nommé en vertu de l'ordonnance n°25/8457 du tribunal de première instance de Sfax 1 en date du 7 octobre 2025, annonce la vente d'un ensemble de mobilier (tables, chaises d'enfants, etc.) et de matériel (ordinateurs, imprimantes, etc.) le 27 février 2026 à 10h30 au siège de l'association à Route Saltnia km 8, kassas Bou Ali. Les personnes intéressées sont priées de se présenter à l'adresse susmentionnée. Le paiement s'effectue par chèque certifié, dûment provisionné avec l'ajout de 10 % au titre des frais et à remettre immédiatement, Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter l'huissier de justice Maître Mefteh Kacem au : 98290358.

2026X00133VEPA2

Faillite de société La Nouvelle Trois Chemins - SARL

Identifiant Unique : 1109574P

En vertu du jugement du tribunal de première instance de Sfax n°11707 du 6 Janvier 2026, la Société La Nouvelle Trois Chemins société à responsabilité limitée sis à la Route Sidi Mansour Km 6 Sfax, a été déclaré en faillite, la date de cessation de payement a été fixée au 6 octobre 2024. Mme Fatma Wasleti est désignée juge commissaire et Mr Bilel Hachicha syndic de faillite.

Les créanciers sont invités à produire leurs titres de créance dans les délais impartis à l'adresse du syndic, avenue Hédi Nouira immeuble la couronne 8ème étage escalier B bureau n°1 Sfax.

2026X00138VEPA2

Nomination d'un syndic de faillite

Société SPAD

I.U : 3070181L

Suite à la décision rendu par la tribunal de première instance de Tunis le 01/7/2025, il a été décidée ce qui suit :

- La nomination de l'expert Ezzeddine Habib entant que syndique de la faillite de la société SPAD objet de jugement de la faillite n°24330 rendu le 11/4/2009 tout en remplacent l'ancien expert Mohamed Blayech.

Toutes les correspondances et les avis liés au jugement de la faillite doivent être destinées au bureau sis au 8, rue de Koweït Lafayette 1002 Tunis.

2026400318VEPA2

Clôture de liquidation

Conformément au rapport de clôture de liquidation émis par le Tribunal de Première Instance de Bizerte dossier n°414, en date du 12 janvier 2025 il a été décidé de clôturer la procédure de liquidation pour le bien en copropriété d'un titre foncier n°74576 Bizerte nommé Monia.

2026400322VEPA2

Avis aux créanciers

"SOCIETE GLOBAL OUT OF HOME MEDIA TUNISIE"

S.A.R.L au capital social de 75.000 dinars tunisiens

Identifiant unique : 1655426V

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance des créanciers de la société Global Out Of Home Media Tunisie que le plan de répartition prévu par ledit article a été arrêté par le liquidateur madame Raoudha Gaida née Bouhalfaya et consulté au siège social, est fixé Bureau A8-8 sis au Golden Towers, bloc A, 8ème étage, n°8, centre urbain nord, 1082 Tunis.

Toute personne intéressée peut faire opposition dudit plan de répartition dans un délai de 90 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026400328VEPA2

Changement des mandataires judiciaires

En vertu de la décision prise par le tribunal de première instance de Tunis le 28 Janvier 2026, il a été désigné Mr Ahmed Trigui et Mr Marouene Zaghouani mandataires judiciaires en remplaçant Mr Mokhless Youssef, Mr Anis TAIEB et Mr Makram Guiras, des sociétés suivantes : AB CORPORATION MF : 0918105H, Abdennadher Bricolage centre ABC MF : 0509007E, SOMOCER MF : 0039247D, Société Périmètre de Gestion MF : 1696427X, SOTEMAIL MF : 0742284E, Moderne de conditionnement MF : 1517290C, SOMOCER NEGOCE MF : 1025370Q, SOMOCER DE TRANSPORT MF : 1119827X, AGRIMED MF : 0583952G, ABC GROS MF : 0565873G, SAFI EXPORT MF : 1554719V, SANIMED MF : 0620514Y, SANIMEUBLE EX MOBIFLEXE MF : 0578745S, AB PROMOTION IMMOBILIERE MF : 0956311A, ABRAJ DE PROMOTION IMMOBILIERE MF : 1085624B, société Moderne des articles sanitaires SOMOSAN MF : 1108057S, ADDIWEN de production audiovisuelle MF : 1314606B, ALLBRODCASTING PROD MF : 1718078S, ALIM PACK MF : 0635847V, SYA LOGISTIC MF : 1813838V. Madame Chaima Ben Chouchen a été désignée comme Juge Commissaire.

Adresse : Immeuble Tunis Carthage bureau A24, Ariana 2080.

2026400334VEPA2

Désignation d'un administrateur judiciaire

Il est porté à la connaissance du public que, par décision judiciaire en date du 28 janvier 2026, rendue dans le cadre du dossier de crédit judiciaire n°176, Maître Aymen Nasri a été désigné administrateur judiciaire, et Madame Dorra Rezgui a été désignée juge commissaire, conformément à la législation en vigueur.

2026400336VEPA2

Désignation d'un syndic de faillite

Société «SOREM»

Siège social : Rue Annecy immeuble Astree les Berges du Lac Tunis

MU : 1023855Z

Suivant au jugement numéro 50090 rendu par le tribunal de 1ère instance de Tunis le 8/5/2025 il a été décidé la faillite de la «SOCIETE SOREM» et la considéré en cessation de paiement des ces dettes à partir de 27/9/2023 et la nomination de madame LINDA SAID en qualité de juge commissaire et Mr Rabeh Ben Amor en qualité de syndic de faillite.

Ainsi Les créanciers sont invités à communiquer leurs titres de créances dans les 15 jours à partir de cette publication à l'adresse suivante : rue 02 Mars Résidence KHALIL 3ème étage bureau n°133 Manouba.

2026400340VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

TRANSPORT DU NORD TUNISIEN «T.N.T»

Société anonyme

Au capital de 775 000 TND

Siège social : Zone Industrielle Route d'Amdoun Béja

Identifiant Unique : 462917G

Les actionnaires de la société TRANSPORT DU NORD TUNISIEN sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 2 mars 2026 à 12H au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du mode et des délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

3- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

5- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024;

6- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions mentionnées dans les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

7- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

8- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

9- Ratification de la cooptation d'un membre du conseil d'administration ;

10- Pouvoirs pour formalités.

Tous les documents afférents à l'assemblée générale ordinaire ainsi que les projets de résolutions sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société sus-indiqué.

2026R00274SANB3

Convocation

Société Jallali Plast

Société anonyme

Capital : 96.000 Dinars

Siège : Zone Industrielle Route El Hama 2210 Tozeur

Identifiant unique : 1250785T

Les associés de la société Jallali Plast sont convoqués, le lundi 9 février 2026 à 10 heures au siège de la société à l'assemblée générale ordinaire pour délibérer sur l'ordre du jour relatif à l'année 2024 suivant :

1. Autorisation du dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport de gestion établies par le conseil.

3. Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes.

4. Approbation des opérations et conventions rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivant du code des sociétés commerciales.

5. Approbation des états financiers.

6. Affectation des résultats.

7. Fixation des jetons présences.

8. Quitus aux administrateurs.

9. Pouvoir pour formalités.

2026R00278SANB3

Convocation de l'assemblée générale extraordinaire

De TUNISTORIC SA

TUNISTORIC

Société anonyme

Siège social : Résidence El Morjen, Avenue Taher Sfar, El Menzeh 9A - 1013 - Tunis

IU : 1800584Y

Le Conseil d'Administration décide de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire pour le vendredi, 27 février 2026 à 11 h, à l'immeuble Ichbilia B, bureau B11. Au Lac 2, afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification des modes et délais de convocation;

2- Approbation de la cooptation d'un administrateur par le Conseil d'Administration;

3- Lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sur l'augmentation du capital et la renonciation des actionnaires à leurs droits préférentiels de souscription ;

4- Augmentation du capital social de la société en numéraire par émission d'actions ordinaires et de certificats d'investissement, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;

5- Renonciation par les titulaires des certificats d'investissement à leur droit préférentiel de souscription ;

6- Modification corrélative des statuts de la Société;

7· Délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire;

8- Questions diverses.

2026400325SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE PHYTEAL S.A.R.L

Siège social : Zone Industrielle El Mbarka 2020 Sidi Thabet

IU : 0859951K

Messieurs les actionnaires de la société PHYTEAL sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 25 Février 2026 au siège de la société à 11 heures du matin à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Augmentation du capital social.

Le présent avis a été publié dans le journal Assabah du 24/1/2026.

2026R00276SRLB3

STE IMPORT EXPORT INTERNATIONAL SARL

Sté SARL

Société en liquidation

86 Rue Habib Bourguiba 1er étage Bureau 1G Ariana

MF : 1089578F

Les associés de la société IEI en liquidation sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le 23 Février 2026 à 11 h au bureau sis à l'Excel Hôtel, 35 Avenue Habib Bourguiba Tunis, pour statuer sur l'ordre de jour suivant :

1. L'approbation des procédures de convocation de cette assemblée.

2. L'approbation du rapport de liquidateur en date de 15 Mai 2005 et le rapport complémentaire de 16 juillet 2025.

3. Autorisation de distribution de Boni de Liquidation.

4. Autorisation de finaliser les procédures de clôture de patente et de RNE et estimation des frais.

2026400324SRLB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Monsieur MABROUK BOUAWEJA agissant pour le compte de la Société «M. A. B ZAYTNA PRODUCTION», situé à AIN ASKAR BIR MCHERGA 1123, a présenté une demande enregistrée au Gouvernorat de Zaghouan sous le N°11818 en date du 31 décembre 2025 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de 2ème catégorie consistant en une Huilerie située à l'adresse mentionnée ci-dessus Délégation de Bir Mcherga Gouvernorat de Zaghouan conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat et de la délégation.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le Gouverneur de Zaghouan ou le Délégué de Bir Mcherga dans un délai d'un mois à compter de la date d'affichage de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Perte d'un acte de propriété

Madame Cherni Iljia Bent Brahim Titulaire de la CIN n°08016240 délivrée le 25/4/1996 déclare la perte de l'acte de propriété n°04/11450 objet du titre foncier n°6457 Kef au nom de son défunt époux Brini Zouaoui ben Sghaier une attestation de perte a été délivrée par le chef de poste de la garde nationale de Tejrouine n°2 du 15/01/2026.

2026R00264DIVD2

Avis d'enquête

(En application du décret du 30 Mai 1922)

Ministère de l'Industrie, des Mines Et de l'Energie

Dans le cadre du projet d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque pour l'autoproduction d'électricité à Chebika gouvernorat de Kairouan, la Société «GFR Holding» projette de réaliser une ligne électrique aérienne double ternes de 225 kilovolts, d'une longueur d'environ 5 km, reliant la ligne existante «Metbasta-Oueslatia» à cette centrale. Cette ligne sera ultérieurement transférée à la Société Tunisienne de l'Electricité et du Gaz dès sa mise en exploitation.

Le dossier technique relatif à ce projet, comprenant la liste des propriétés privées concernées par le passage de cette ligne, sera mis à la disposition du public, au siège de gouvernorat de Kairouan, à partir de la parution du présent avis d'enquête et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois (03) jours à compter de son insertion au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce dossier et déposer leurs observations ou réclamations éventuelles au gouvernorat concerné.

2026R00273DIVD2

Perte du titre de propriété

Monsieur Faouzi Ben Abdeslam Ghadhoui, titulaire de la carte d'identité nationale n°05063592, déclare la perte du titre de propriété n°5495/08, relatif au titre foncier n°13628, sis à la Route de Ben Guerdane, délégation de Médenine Sud gouvernorat de Médenine, conformément au certificat de perte délivré par le Chef de poste de Police nationale El Mouanassa - Zarzis, sous le n°12 en date du 6/01/2026.

2026R00282DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Fredj Ben Chaabane CHEBIL, titulaire de la CIN n°04161324, déclare la perte de l'acte de propriété n°15/47222) du 18/11/2015 objet du titre foncier N°58826 Monastir dénommé «AL ITHA» sis à Imadet Sokrine Délégation Téboulba, Gouvernorat de Monastir. Une attestation de perte a été délivrée par le poste de police de Moknine sous N°22 le 28/01/2026.

2026S00134DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mohamed Ahmed Ben Khalifa Ben Ahmed Ayedi avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain de surface 1995 m² sise à la route Sidi Mansour km 12 Sfax limité au sud par domaine maritime à l'est Saida Marrekchi au nord et à l'ouest Charfi suivant un contrat de vente daté le 29 mars 2011 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau du Maître Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X00131DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Mohamed Ahmed Ben Khalifa Ben Ahmed Ayedi avise le public qu'il possède la totalité d'une parcelle de terrain de surface 1400 m² sise à la route Sidi Mansour km 12 Sfax limité au sud par une route publique à l'est

Fraj Belhaj et à l'ouest voisin suivant un contrat de vente daté le 5 février 2017 dressé par les notaires Malek Turki et Houcine Torki.

Que son titre de propriété est perdu et qu'il désire se faire établir une deuxième copie originale.

Toute opposition doit être faite au bureau de Maître Turki Malek rue Slim Charfi N14 ville traditionnelle Sfax dans un délai maximum de trente jours.

2026X00132DIVD2

Perte d'un titre de propriété

Elmakki Ben Romdhane déclare qu'il a perdu son titre de propriété des immobiliers situés à AMRA Sfax datés le 26/10/2009 et qu'il prétend avoir un nouveau titre qui remplace le premier à la preuve de sa propriété.

Celui qui prétend avoir un droit à la dite propriété doit inscrire son opposition au bureau du notaire Adel Gmati Rue Farhat Hached Djebeniana Sfax dans un délai de 30 jours à partir de cette annonce.

2026X00135DIVD2

Avis

M. Mohamed Samaoui annonce que son titre de propriété d'un terrain de superficie 734,75 m² sis à la route Ain Km 7 Sfax, a disparu, il veut avoir un extrait de cet acte original, tout contestant devra s'adresser au bureau de Maître Sirine Krifa Notaire à Sfax, dans un délai d'un mois, passer ce délai, aucune opposition ne sera prise en considération.

2026X00145DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI -

Annonce N°2026400253SANB2 parue au JORT N°11 du 27 Janvier 2026 (p175)

Lire :

- Les actionnaires de la Société Tunisienne De Promotion Des Pôles Immobiliers et Industriels - STPI - ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 6.000.000 DT en numéraire par l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 DT chacune.

Au lieu de :

- Les actionnaires de la Société Tunisienne De Promotion Des Pôles Immobiliers Et Industriels - STPI - ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 4.000.000 DT en numéraire par l'émission de 60.000 actions nouvelles de 100 DT chacune.

2026400313RECZ9

شركة التأمين على الحياة والتثمير

"تأمينات حياة"

المعرف الجبائي عدد: 00033578V/A/M/000
شركة خفية الاسم، رأس مالها 15 000 000, 000 دينار
المقر الاجتماعي: عمارة كومار، شارع الحبيب بورقيبة
1001 تونس الجمهورية

نشر قائمة في أصحاب عقود التأمين على الحياة وعقود تكوين الأموال التي لم تجري في شأنها أي عملية أو مطالبة أو منازعة بأي عنوان كان من قبل مستحقيها طيلة 15 سنة دون انقطاع

تطبيقا لمقتضيات الفصل 43 فقرة 6 من القانون عدد 48 لسنة 2024 المؤرخ في 9 ديسمبر 2024 المتعلق بقانون المالية لسنة 2025 يتم نشر القائمة التالية:

Publication d'une liste des titulaires des contrats d'assurance-vie et de capitalisation n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit par leurs ayants droit pendant une période de 15 ans sans interruption.

En vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 43 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, cette liste a été publiée :

رقم العقد	اسم المنتفع	المؤمن له	تاريخ انتهاء العقد
1409902801	بلحاج حسين مولدي	بلحاج حسين مولدي	31/07/2010
9107104202	قيتات زهير	قيتات زهير	31/10/2010
9106904244	اللواتي علي بن عمر	اللواتي علي بن عمر	30/11/2010
1109903380	دنوني هادية	دنوني هادية	31/01/2010
1809902306	البحري لسيف بن الطيب	البحري لسيف بن الطيب	30/04/2010
1109900690	موسى فاضل	موسى فاضل	31/05/2010

رقم العقد	اسم المنتفع	المؤمن له	تاريخ انتهاء العقد
1109900812	سمير بن جويرة	سمير بن جويرة	30/06/2010
1109900956	حسين منصور	حسين منصور	31/07/2010
9809813540	بن عبد الرزاق عبد الحميد	بن عبد الرزاق عبد الحميد	31/08/2010
1809902943	عيادي عبد الرؤوف	عيادي عبد الرؤوف	30/09/2010
1109907094	الشنّوفي محسن مدّب	الشنّوفي محسن مدّب	30/09/2010
1109901281	دكنو رجاء	دكنو رجاء	30/11/2010
1109904262	السويدي حسين	السويدي حسين	30/11/2010
1809903553	جابر نسرين	جابر سامي	28/02/2010
9104206234	التركي عثمان بن بشير	التركي عثمان بن بشير	30/06/2010
1809907205	المهدبي أحمد	المهدبي أحمد	31/10/2010
1609909850	زارع حياة	زارع حياة	30/06/2010
04-1009	العربي طارق	العربي توفيق	30/04/2010
04-1010	العربي زياد	العربي توفيق	30/04/2010
62-1162	بوسلامة حنان	بوسلامة الأمجد بن محمد	31/10/2010
34-2113	بوزويطة أحمد	بوزويطة هشام	30/09/2010
34-2105	قابسي أيمن	قابسي سعدية	30/09/2003
03-4970	بن عياد منصف	بن عياد منصف	31/01/2006

2026R00279BCFA5

"تأمينات كومار"

المعرف الجبائي عدد: 0000301L/A/M/000
شركة خفية الاسم، رأس مالها 000. 000. 75 دينار
المقر الاجتماعي: عمارة كومار، شارع الحبيب بورقيبة
1001 تونس الجمهورية

نشر قائمة في أصحاب عقود التأمين على الحياة وعقود تكوين الأموال التي لم تجر في شأنها أي عملية أو مطالبة أو منازعة بأي عنوان كان من قبل مستحقيها طيلة 15 سنة دون انقطاع

تطبيقا لمقتضيات الفصل 43 فقرة 6 من القانون عدد 48 لسنة 2024 المؤرخ في 9 ديسمبر 2024 المتعلق بقانون المالية لسنة 2025 يتم نشر القائمة التالية:

Publication d'une liste des titulaires de contrats d'assurance-vie et de capitalisation n'ayant fait l'objet d'aucune opération, réclamation ni litige à quelque titre que ce soit par leurs ayants droit pendant une période de 15 ans sans interruption.

En vertu des dispositions du paragraphe 6 de l'article 43 de la loi n° 2024-48 du 9 décembre 2024, portant loi de finances pour l'année 2025, cette liste a été publiée :

رقم العقد	المؤمن له	اسم المستفيد	تاريخ انتهاء العقد
045073236/4	ناصر المحمودي	ناصر المحمودي	31/12/2010
035068578/8	محمد صلاح بن ساسي	محمد صلاح بن ساسي	31/12/2005
033067973/3	عبد اللطيف الغدامسي	عبد اللطيف الغدامسي	30/09/2009
018160015/7	عبد المجيد بن ثابت	عبد المجيد بن ثابت	19/10/2010
035068626/7	زيدي عيادي	زيدي عيادي	29/02/2005
001075157/0	هادي الزواغي	هادي الزواغي	11/01/2010

رقم العقد	المؤمن له	اسم المستفيد	تاريخ انتهاء العقد
003065336/2	محمد عبد المؤمن كوبي	محمد عبد المؤمن كوبي	19/06/2005
031160244/4	هادي العثماني	الصندوق الوطني للضمان الاجتماعي	31/12/2010
074160099/7	محمد صلاح كركر	الخطوط التونسية	19/06/2002
097161125/5	خميس الرياحي	البنك الوطني الفلاحي	23/07/2002
021161210/9	شبيل الغضبان	بنك الجنوب	20/12/2004
062164208/4	بوبكر الجوهري	شركة فسفاط قفصة	31/07/2003
064160916/1	منير مرزوق	الصندوق الوطني للتقاعد والحيطة الاجتماعية	07/03/1999
103162419/0	بلقاسم خليصة	البنك التونسي	11/08/2008
032073422/0	رضوان بن عزيزة	رضوان بن عزيزة	05/09/1992
043069959/5	طريمش منجي	الوكالة المتوسطية للنقل	10/01/1996
061075580/0	بلقاسم قيزة	بلقاسم قيزة	17/10/1994

2026R00280BCFA5